

AVIS DE COURSE

Trophée Jean-Louis BONNAFOUS 2022

Grade 5 C - 9 OCTOBRE 2022

Rivière Dordogne et Estuaire de la Gironde

CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES : L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1,5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2022.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du Club : www.cnl33.fr.
Elles seront adressées aux Délégués et Clubs de l'Estuaire de la Gironde et affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Le Comité de Course communiquera sur le canal VHF 72.

4 ADMISSIBILITÉ

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A- B- C-D ou R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{eme} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à minimum côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable avec un coefficient minimum de rating 6 net

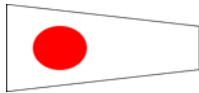
	Classes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B et R	6 à 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	20,5 à 33

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa

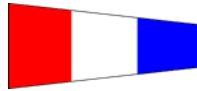
catégorie ne sera pas classé

Flottes : 1 – 3 – 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde

Flamme 1



Flamme 3



Flamme 5



:

4.3 Documents exigibles à l'inscription

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

4.3.1

- Soit la licence Club FFVoile 2022 « compétition » « adhésion » ou « pratiquant »
- Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- Soit une licence temporaire qui pourra être délivrée jusqu'au Vendredi 7 octobre 18 H règlement effectué. Tel 06 73 46 40 44 – andree.buchmann.cnl8@orange.fr

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

4.4 INSCRIPTION

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant avant le Jeudi 6 octobre 2022 par mail à **andree.buchmann.cnl8@orange.fr**

5 DROITS A PAYER : NEANT

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice..

8 PROGRAMME :

EMARGEMENT

Date	De	À
Dimanche 9 octobre 2022 à Bourg sur Gironde	11 h15	12 h 15

8.2 Jour de course et heure du Signal d'Avertissement

Date	Toutes Classes	Nombre de course
Dimanche 9 octobre	SA 12 H 30	2 courses

8.5

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17 Heures.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.

11 **LIEU** : Rivière Dordogne et Estuaire de la Gironde

LES PARCOURS :

Les parcours seront côtiers et/ou construits.

12 Le passage de la porte du pont LGV est obligatoire (tirant d'air en fonction des heures de marée)
Cf Annexes

13 SYSTEME DE PENALITE :

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 **CLASSEMENT** : Le système de classement est le suivant :.

- 14.1** Une course validée est nécessaire pour valider la compétition
- 14.2** Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec CVL suivant la découpe du Championnat de l'Estuaire.
- 15** **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] Le bateau accompagnateur sera le bateau du Comité de Course.
- 17** **EMPLACEMENTS**
Les bateaux doivent rester si possible à la place qui leur a été attribuée.
- 18** **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
[DP] [NP] Le bateau ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 20** **ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21** **PRIX**
Résultats et Prix au club house du CNL.
- 22** **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Vous pouvez contacter :
- Pour le club nautique loubésien : Jean VACHER 06 62 87 31 91 j.vacher@orange.fr
- Pour les inscriptions et les licences journées au plus tard le vendredi 7 octobre 18 H avec les données habituelles et son règlement :
andree.buchmann.cnl8@orange .fr – tel 06 73 46 40 44.

ANNEXE ZONE DE COURSE - marées

	Coef 97		Coef 100	
LA REUILLE	BM	02h21 0.24m	BM	14h42 0.30m
	PM	07h11 5.20m	PM	19h31 5.46m
BORDEAUX	BM	03h21 0.00m	BM	15h42 0.05m
	PM	07h50 5.30m	PM	20h11 5.55m
BLAYE	BM	2 H 01 0.39m	BM	14h22 0.45m
	PM	06h51 5.35m	PM	19 h11 5.62m

